



Communiqué de presse

Paris, le 29 mars 2018

Développement et régulation des Fintech : la Banque de France et l'ACPR à l'initiative d'un symposium à New-York

La Banque de France et l'ACPR ont organisé le 28 mars 2018 un symposium Fintech à New-York avec l'appui du Consulat général de France à New-York, Business France et le réseau French Tech. Après l'accord conclu avec l'Autorité monétaire de Singapour en mars 2017 pour accroître la coopération technologique et favoriser le développement des Fintech sur ces deux marchés, cet événement confirme la volonté de l'Institution d'établir un dialogue ouvert et régulier avec l'ensemble des acteurs financiers innovants issus des marchés les plus dynamiques pour les Fintech.

Depuis 2016, avec la création du LAB et du pôle Fintech-Innovation, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) se sont résolument engagées dans l'accompagnement de la transition numérique du secteur financier et la promotion d'une régulation en proportion des risques portés par les Fintech. L'objectif est de participer, au sein du marché unique européen, au développement d'une place financière d'excellence tant par le niveau de sécurité que par la capacité d'adaptation des réglementations.

L'émergence des Fintech et plus largement les évolutions numériques accélèrent la convergence des usages et des technologies, et participent au rapprochement des marchés de services financiers. En parallèle des nombreuses instances européennes et internationales auxquelles elles prennent part, la Banque de France et l'ACPR souhaitent approfondir leur dialogue et leur coopération avec des marchés extra-européens où l'essor des innovations financières est tout aussi significatif.

Dans une optique résolument transatlantique, la conférence a réuni aux côtés de la Banque de France et de l'ACPR, des représentants de start-ups, de grands groupes et d'investisseurs ayant une expérience de part et d'autre de l'Atlantique, pour :

- Faire mieux connaître les initiatives de la Banque de France et de l'ACPR ainsi que la régulation européenne et française des Fintech auprès des acteurs innovants implantés aux États-Unis ;
- Poursuivre les échanges avec les Fintech américaines, qui développent leurs activités dans un cadre réglementaire différent, afin de nourrir les réflexions sur l'avenir de la régulation des Fintech et de l'innovation financière ;
- Identifier les innovations et les technologies les plus récentes et les plus prometteuses des deux côtés de l'Atlantique.

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR, regroupés au sein de son Secrétariat général, sont constitués de 1 046 agents.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>